DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20260226-2602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	14
EN EXERCICE :	14
PRÉSENTS :	11
VOTANTS :	13
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. LE GUEHENNEC Laurent,** Maire.

Date de convocation : 20 février 2026.
Étaient présents : MM. LE GUEHENNEC Laurent, DENIEL Franck, LEBEAU Christine, GOUVERNEUR Gilles, LEFEBVRE Angélique, CONAND Cathel, VALOIS Dominique, ESNAULT –Jean-Luc, BABIN-TOUBA Ludovic, ANTIN Séverine, BARRE Bruno.
Absent(s) excusé(s) : MM. JOURDAN Anne-Sophie (pouvoir au M. BABIN-TOUBA Ludovic), BITAULD Fabienne (pouvoir à Mme LEBEAU Christine).
Absent(s): Mme CIEKAWY Ombeline,
Secrétaire de séance : Mme Séverine ANTIN est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. G. Adrien, le secrétaire général de la mairie.

Décisions du maire au titre des délégations du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)

Décision 260201 : Dans le cadre de ses délégations permanentes ou spécifiques de signature, Monsieur le Maire a passé les commandes suivantes :
- du matériel informatique réseau pour l'école auprès de l'entreprise NFTECH pour un montant de 1 584. 89 € TTC ;
- l'arrachage d'une haie auprès de l'entreprise FLASQUIN pour un montant de 1 080 € TTC ;
- l'entretien et le diagnostic de panne de panneaux solaires auprès de l'entreprise NIEL pour un montant de 1 648. 80 € TTC ;
- la réparation de la VMC de la boulangerie auprès de l'entreprise JPG pour un montant de 753. 35 € TTC.

Décision 260202 : M. le Maire a renouvelé les adhésions de la commune à l'AMF et l'ARMF.
Décision 260203 : M. le Maire a accordé une nouvelle concession de 50 années au cimetière.
Décision 260204 : M. le Maire laissera un foodtruck occuper le domaine public en face de la boulangerie.

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents

MAIRIE de SAULNIÈRES ILLE ET VILAINE

Le Maire,

L. LE GUEHENNEC.